

CONVOCACTION à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous ou vos enfants êtes adhérent(e) de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières et disposez donc d'un droit de vote à l'Assemblée Générale de notre association. Vous êtes usager et souhaitez participer à la vie de notre maison ou donner votre avis sur son fonctionnement ? Nous vous proposons de nous retrouver toutes et tous, dans le cadre de notre :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE qui se tiendra
le VENDREDI 28 MAI 2021 à 18h30 en vidéo.**

Cette année, crise sanitaire oblige, l'Assemblée Générale se tiendra à distance. Nous vous invitons donc à la suivre en direct en vous connectant au site internet de la MJC. Lors de cette rencontre nous vous présenterons un bilan du fonctionnement de notre association durant la saison 2019/2020 et le budget qui fut nécessaire pour faire vivre la MJC.

Les différents votes seront organisés par correspondance. Pour cela vous devez remplir et découper le Bulletin de Vote en page 4 du présent document et venir le déposer dans les urnes à la MJC entre le 17 et le 27 mai 2021. Vous élirez pour trois ans, en amont de la séance plénière, de nouveaux administrateurs, qui, tout au long de l'année, prendront les décisions importantes concernant notre MJC.

Cette assemblée est ouverte à toutes et tous, de tous âges et de tous horizons, intéressé-e-s par la vie de notre association. Vous pouvez poser une question ou émettre un vœu par mail ou par courrier avant le 27 mai, nous y répondrons dans la mesure du possible pendant l'assemblée.

Toute l'équipe de la MJC, bénévoles et professionnels, sera ravie de vous permettre d'assister à notre AG, pour un moment d'échange et de détente. Dans l'attente de cette rencontre importante, nous vous présentons nos salutations coopératives et solidaires.

Isabelle **POURSINE**, Présidente
et le Conseil d'Administration



Maison des Jeunes et de la Culture
Centre International de Séjour
25, rue Marat 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Tél : 04 68 27 03 34



www.mjc-lezignan-corbieres.com

CONVOCACTION à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous ou vos enfants êtes adhérent(e) de la Maison des Jeunes et de la Culture de Lézignan-Corbières et disposez donc d'un droit de vote à l'Assemblée Générale de notre association. Vous êtes usager et souhaitez participer à la vie de notre maison ou donner votre avis sur son fonctionnement ? Nous vous proposons de nous retrouver toutes et tous, dans le cadre de notre :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE qui se tiendra
le VENDREDI 28 MAI 2021 à 18h30 en vidéo.**

Cette année, crise sanitaire oblige, l'Assemblée Générale se tiendra à distance. Nous vous invitons donc à la suivre en direct en vous connectant au site internet de la MJC. Lors de cette rencontre nous vous présenterons un bilan du fonctionnement de notre association durant la saison 2019/2020 et le budget qui fut nécessaire pour faire vivre la MJC.

Les différents votes seront organisés par correspondance. Pour cela vous devez remplir et découper le Bulletin de Vote en page 4 du présent document et venir le déposer dans les urnes à la MJC entre le 17 et le 27 mai 2021. Vous élirez pour trois ans, en amont de la séance plénière, de nouveaux administrateurs, qui, tout au long de l'année, prendront les décisions importantes concernant notre MJC.

Cette assemblée est ouverte à toutes et tous, de tous âges et de tous horizons, intéressé-e-s par la vie de notre association. Vous pouvez poser une question ou émettre un vœu par mail ou par courrier avant le 27 mai, nous y répondrons dans la mesure du possible pendant l'assemblée.

Toute l'équipe de la MJC, bénévoles et professionnels, sera ravie de vous permettre d'assister à notre AG, pour un moment d'échange et de détente. Dans l'attente de cette rencontre importante, nous vous présentons nos salutations coopératives et solidaires.

Isabelle **POURSINE**, Présidente
et le Conseil d'Administration



Maison des Jeunes et de la Culture
Centre International de Séjour
25, rue Marat 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Tél : 04 68 27 03 34



www.mjc-lezignan-corbieres.com



Qui vote ?

Tous les ans, pendant la période d'Assemblée Générale, les adhérents sont invités à élire 8 administrateurs pour un mandat de trois ans, à valider les rapports et bilans de la saison passée, et le taux des cotisations de la saison à venir. Pour voter il faut être à jour de l'adhésion à la MJC et être âgé de 16 ans au jour de l'ouverture du scrutin. Les parents des adhérents âgés de moins de 16 ans votent également et disposent d'une voix par enfant inscrit à la MJC. Si les parents sont déjà membres actifs de la MJC les voix sont cumulables.

Conseil d'administration, quel rôle ?

Le Conseil d'Administration est chargé de la mise en œuvre de la politique générale de l'Association et conduit le projet associatif. Il est saisi de toute décision relative à cette mise en œuvre à travers la gestion des personnels, du patrimoine et des finances. Les administrateurs élus par les adhérents sont au nombre de 24 ; ils participent aux côtés des salariés à l'organisation des événements et manifestations de la MJC.

Comment voter ?

Vous remplissez le bulletin de vote au dos, vous le découpez et le renvoyez par courrier à la MJC avant le 27 mai. Pour poser une question, envoyez un mail à l'adresse info@mjc-lezignan-corbieres.com ou joignez-la au bulletin par courrier.



Qui vote ?

Tous les ans, pendant la période d'Assemblée Générale, les adhérents sont invités à élire 8 administrateurs pour un mandat de trois ans, à valider les rapports et bilans de la saison passée, et le taux des cotisations de la saison à venir. Pour voter il faut être à jour de l'adhésion à la MJC et être âgé de 16 ans au jour de l'ouverture du scrutin. Les parents des adhérents âgés de moins de 16 ans votent également et disposent d'une voix par enfant inscrit à la MJC. Si les parents sont déjà membres actifs de la MJC les voix sont cumulables.

Conseil d'administration, quel rôle ?

Le Conseil d'Administration est chargé de la mise en œuvre de la politique générale de l'Association et conduit le projet associatif. Il est saisi de toute décision relative à cette mise en œuvre à travers la gestion des personnels, du patrimoine et des finances. Les administrateurs élus par les adhérents sont au nombre de 24 ; ils participent aux côtés des salariés à l'organisation des événements et manifestations de la MJC.

Comment voter ?

Vous remplissez le bulletin de vote au dos, vous le découpez et le renvoyez par courrier à la MJC avant le 27 mai. Pour poser une question, envoyez un mail à l'adresse info@mjc-lezignan-corbieres.com ou joignez-la au bulletin par courrier.